

FOYER RURAL DE SAINT PAUL ET VALMALLE

FICHE D'INSCRIPTION (14 sept 2020 – 11 juin 2020)

NOM – Prénom :

Adresse :

Commune :

Date de naissance :// Tél :

MAIL (lettres MAJUSCULES)

.....@.....

ACTIVITÉ(S) :	Jour et heure de l'activité
Activité 1 :	
Activité 2 :	
Activité 3 :	
Activité 4 :	
<i>En cas d'activités multiples, merci d'envoyer un mail à l'association (frstpaulvalmalle@gmail.com) afin de connaître le tarif global avec les réductions (activité supplémentaire à 50% et réduction famille de 10 € éventuelle)</i>	
TARIF TOTAL :	

RÈGLEMENT	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars
Montants						
Le règlement doit être acquitté au plus tard lors de la deuxième séance						
CERTIFICAT MÉDICAL Remis obligatoirement avec la fiche d'inscription et le règlement : Le bureau et/ou l'animateur se réserve le droit de refuser un adhérent dès la troisième séance si celui -ci n'est pas porteur du certificat médical. Signature (parent ou adhérent majeur) :						

AUTORISATION PARENTALE Je soussigné(e)autorise mon enfant à pratiquer l'activité au sein du Foyer Rural de St Paul et Valmalle. A St Paul et Valmalle, le Signature :

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Foyer Rural et l'accepte.
A le Signature :

FOYER RURAL DE SAINT PAUL ET VALMALLE

Activités 2020-2021

Bulletin d'inscription - Règlement intérieur

Le Foyer Rural de St Paul et Valmalle est une association Loi 1901 créée en 1988 : un petit groupe de bénévoles la fait vivre. Pour mettre en place les activités le foyer a recours à des animateurs qu'il rémunère.

L'inscription et Responsabilités

Les inscriptions se font en début d'année scolaire et se poursuivent toute l'année.

Les activités débuteront à compter du LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 et se termineront le VENDREDI 11 JUIN 2021.

L'adhérent en s'inscrivant, signe le RÈGLEMENT INTÉRIEUR qu'il s'engage à respecter.

Responsabilités lors de l'activité (enfants) : les enfants doivent être confiés à l'animateur par un ADULTE. Ce dernier s'assurera du déroulement effectif de la séance et viendra chercher l'enfant à la fin de la séance. La responsabilité du FOYER RURAL ne peut être engagée en dehors de ce cadre. **En dehors des horaires de cours, les enfants sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux.**

La carte d'adhérent

Elle est individuelle et obligatoire ; le montant de la CARTE d'ADHÉRENT est de **12€ par adhérent.**

Une seule carte même si plusieurs activités.

Elle comprend l'assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident ».

La cotisation

Pour chaque activité la cotisation est annuelle ; le montant (voir au dos) sera remis à l'animateur **AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION SIGNÉE.**

!!! Réduction de **50%** pour une deuxième activité pour la même personne. Pour cela se rapprocher du Bureau du Foyer Rural.

10€ de réduction par membre supplémentaire de la même famille.

Le règlement financier (carte d'adhérent et cotisation)

Il se fait par chèque(s) pour l'année - possibilité de paiement en 6 fois maximum (possibilité d'utiliser des coupons sport et/ou des chèques vacances).

Chèque(s) établi(s) à l'ordre du foyer rural de Saint-Paul et Valmalle (**noter au dos le nom de l'adhérent et l'activité.**)

Sera encaissé entre le 1er et le 10 du mois.

En cas de re-confinement (interdiction de recevoir du public sur les ateliers) lié à la situation sanitaire COVID-19, le remboursement des ateliers ne sera pas garanti, le foyer rural fera tout son possible pour dédommager ses adhérents dans la mesure où cela ne met pas en péril l'association.

Le certificat médical

Il est obligatoire pour toutes les activités (sauf patchwork, anglais, activités artistiques et couture). Les activités ne peuvent avoir lieu sans ce document et il sera exigé lors de l'inscription.

Contact : Mathieu Bray : 06.88.21.22.53 / frstpaulvalmalle@gmail.com